

<b>Département</b>
OISE
<b>CANTON</b>
CLERMONT
<b>COMMUNE</b>
LIANCOURT

**ARRETE DU MAIRE**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LIANCOURT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1 à L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-5,

VU le Code Pénal,

VU le Code de la Route,

VU la poursuite des travaux de la requalification de l'avenue du Général de Gaulle effectués par l'entreprise DEGAUCHY, du 12 septembre au 21 octobre 2022.

Considérant que le Maire doit veiller à la sûreté, à la commodité de passage dans les rues, places et autres voies publiques,

Considérant que, pour le bon déroulement de ces travaux, il y a lieu de prendre toutes les dispositions utiles, notamment en ce qui concerne le stationnement et la circulation des véhicules,

**- A R R E T E -**

- ARTICLE 1** Du lundi 12 septembre 2022 à 8h00 au vendredi 21 octobre 2022 à 17h00, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits avenue du Général de Gaulle, de la rue Marcel Cachin à la rue René Pasquier.  
La circulation s'effectuera en double sens de la rue Roger Duplessis vers l'avenue du Général de Gaulle. Elle sera alternée à l'aide de feux tricolores de la place du Chanoine Snejadareck à la rue Marcel Cachin.
- ARTICLE 2** Du lundi 12 septembre 2022 à 8h00 au vendredi 21 octobre 2022 à 17h00, le stationnement des véhicules sera interdit place du Chanoine Snejadareck, le long de la maison paroissiale.
- ARTICLE 3** La signalisation des travaux et les panneaux d'interdiction de stationnement seront mis en place par l'entreprise effectuant les travaux.
- ARTICLE 4** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois. Tout véhicule en stationnement interdit fera l'objet d'un enlèvement par une fourrière agréée.
- ARTICLE 5** Le Maire, la Police Municipale et la Gendarmerie de LIANCOURT seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.
- ARTICLE 6** Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de LIANCOURT, au centre de secours et au pétitionnaire.

LIANCOURT, le 7 septembre 2022

Le Maire,



Roger MENN